

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 JUILLET 2018  
N°48/2018**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE DEUX JUILLET**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : NIVON J., BARET E, CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGRO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., VITINGER A., ZABONI S.,

**PROCURATIONS** : HAMEL E. à GALLEGRO G., KOENIG S. à MANTONNIER D., LEGROS N. à NIVON J., MILET F. à MILLET G., SANCHEZ D. à MENDEZ M.

**ABSENTS** : CHABANY, S., DIBON C., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**URBANISME – ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A  
MADAME DURAND HELENE**

Madame Joëlle CERONI, adjointe à l'urbanisme, fait part au Conseil de l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles suivantes :

- AD 04, AD 05 et AD 06 situées route du village, lieudit « Les Rivoires », pour un total de 3 764 m<sup>2</sup> et un montant de 1 563 euros
- AE 158 et AE 384 situées aux Condamines pour un total de 6 249 m<sup>2</sup> et un montant de 249 960 euros
- AO 32 et B 276, sises Pré La Cour pour un total de 1 945 m<sup>2</sup> et un montant de 389 euros
- B 386, sise au Pont de Champ pour un total de 19 350 m<sup>2</sup> et un montant de 3 870 euros
- C 70, C 187, C 188, C 190, C 195 et C 254 à St Michel du Connexe pour un total de 31 037 m<sup>2</sup> et un montant de 3 105 euros,

Soit un total de 62 345 m<sup>2</sup> et un montant total de 258 887 euros.

Les parcelles des Condamines représentent une réserve foncière pour la Commune. Elles sont situées dans un secteur qui sera classé en AU strict dans le futur PLUI. Cela signifie que pour construire, il faudra une opération d'ensemble, ainsi qu'une modification du PLUI.

La parcelle AD 04 a fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU et dans le futur PLUI pour créer une zone de stationnement.

Les parcelles autour des ruines du prieuré de St Michel du Connexe représentent un intérêt patrimonial pour la commune.

Envoyé en préfecture le 03/09/2018

Reçu en préfecture le 03/09/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-213800717-20180702-D180702\_18-DE

Les parcelles restantes sont pour la plupart des espaces boisés.

## LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**DECIDE** que la Commune se porte acquéreur des parcelles précitées, appartenant actuellement à Madame Hélène DURAND, née FINET.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et notamment l'acte de vente correspondant.

**DIT** que les frais notariés seront supportés par la Commune

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 03 juillet 2018

Pour Le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint,  
M. MENDEZ

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

